



Une Afrique à 2 vitesses



Thème

Connecter les approches émergentes non connectées pour l'accès universel et la connectivité
(Expérience du Burkina Faso)

Agenda

- **Enjeux et Concepts**
- **Infrastructures de connectivité**
- **Stratégie 2016 de l'accès universel large bande du Burkina Faso**
- **Programmes de connectivités dédiées**

Enjeux

- La promotion de l'accès de tous à un Internet abordable, ouvert, sûr et multiculturel;
- L'exploitation du potentiel des modèles innovants d'extension de couverture, qui proposent de nouveaux modèles techniques (offres satellitaires à bas coût, collecte satellitaire, Fibre Optique et énergie solaire...);
- L'exploitation du potentiel des nouvelles offres satellitaires émergentes (HTS bande Ka et constellations), pour la connectivité rurale.

Concept

Le concept repose sur trois principes fondamentaux :

- **Disponibilité** : le niveau du service est le même pour tous les utilisateurs, à tout moment, sans discrimination géographique.
- **Caractère abordable** : pour tous les utilisateurs, le prix ne devrait pas être un facteur limitant l'accès au service.
- **Accessibilité** : tous les abonnés à la téléphonie devraient bénéficier d'un traitement non discriminatoire sur le prix, le service et la qualité de service, sans distinction de race, de sexe, de religion, etc.

Les services traditionnels d'infrastructure et de connectivité

Infrastructure

- Déploiement du backbone en fibre optique
- Point de présence Internet
- Déploiement de l'internet fixe haut débit (ADSL)
- Construction de pylônes dans les zones non desservies (avec des possibilités de colocation)
- Liens internationaux avec le backbone national
- Mise en réseau d'établissements publics : hôpitaux, universités
- Migration du réseau de diffusion télévisuelle analogique en numérique (TNT)

Les services traditionnels d'infrastructure et de connectivité

Accès

- Cabines téléphoniques
- Internet cafés
- Accès à Internet pour les établissements publics : hôpitaux, dispensaires ruraux, universités, établissements scolaires, bibliothèques, bureaux de poste
- Télé-centres mis à disposition des populations.



Cadre juridique du service universel du Burkina Faso

- La Loi N°061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communications électronique au Burkina Faso définit l'accès et le service universels et en présente ses objectifs
- Le décret N°2011-093/PRES/PM/MTIC/MEF du 26 janvier 2011 portant définition des modalités de mise en œuvre de l'accès et du service universel des communications électroniques et des modalités de gestion du fonds du service universel

Dispositions

L'Etat prend les dispositions pour garantir au minimum :

- la disponibilité sur toute l'étendue du territoire national d'une infrastructure large bande pour le transport de la voix, des données et de la vidéo ;
- la satisfaction par au moins un opérateur des demandes de raccordement à un réseau d'accès de communications électroniques, indépendamment de la localisation géographique, à des conditions tarifaires abordables ;
- l'accès à l'annuaire et aux services de renseignement téléphoniques ;
- l'accès aux services d'urgence ;
- la disponibilité d'une gamme complète d'options d'accès publics payants de qualité (postes téléphoniques publics, téléc centres publics et centres communautaires polyvalents)

Dispositions

- l'accès à l'Internet haut débit dans les écoles, les formations sanitaires, les services de sécurité, les mairies, les bibliothèques et autres centres communautaires ;
- l'accès aux services large bande dans les bureaux de poste ayant des missions de service universel postal ;
- l'existence de contenus, d'applications et de services adaptés aux besoins locaux ;
- l'accessibilité à une offre de formation pouvant favoriser l'appropriation des technologies de l'information et de la communication;
- la prise de mesures particulières en faveur de certains groupes sociaux.

Dispositif organisationnel

Les textes instituent deux structures pour encadrer la mise en œuvre de l'accès et du service universel :

■ une structure de **gouvernance**, le Conseil du Service Universel (CSU) des communications électroniques;

■ une structure **financière**, le Fonds d'Accès au Service Universel (FASU), destiné à financer les objectifs énumérés, au profit de l'ensemble de la population. Ce Fonds est alimenté par les contributions des opérateurs et fournisseurs de services ouverts au public .

Etat de mise au œuvre

Cinq ans (05) après l'adoption du décret N°2011-093 du 26 janvier 2011, cette stratégie n'a toujours pas été mise au œuvre.

Les activités se résument à la participation à des sessions du Conseil du service universel, à l'édition de l'annuaire téléphonique, à l'établissement et à la gestion du plan d'acheminement des appels d'urgence. »

(Source: rapport d'activité 2014 de l'ARCEP)



Contexte International

- Les prévisions en matière de besoins en Internet très haut débit en Afrique laissent augurer une progression annuelle, entre 2014 et 2019, de 51%, soit un taux bien supérieur à celui prévu pour l'Amérique latine et le Moyen-Orient (37%). Du fait du retard d'investissement, l'Afrique subsaharienne devrait ainsi connaître un rattrapage exponentiel avec une croissance attendue de 71% en Angola, 68% en Tanzanie ou 67% au Gabon³;
- Les éléments clés des bonnes pratiques internationales illustrent les objectifs prévoient de réviser périodiquement les objectifs, les principes, la portée, les cibles et les obligations de l'accès et du service universels.

Instruments politiques de référence 2016 du Burkina Faso

Le Burkina Faso a procédé au cours de l'année 2016 à l'élaboration de trois instruments politiques de référence qui sont :

- La politique nationale de développement de l'économie numérique au Burkina Faso;
- La politique sectorielle assortie d'un plan d'actions;
- **La stratégie de développement de l'accès universel large bande.**



La stratégie de l'accès universel large bande du Burkina Faso .

Le document de stratégie de développement de **l'accès universel large bande** a été adopté en octobre 2016.

Les principes retenus sont :

- l'inclusion du large bande dans la politique d'accès et de service universels
- les orientations stratégiques, objectifs, programmes et actions à engager pour les 5 prochaines années



Programmes et Projets prioritaires

- Construire le réseau Backbone national;
- Développer le réseau informatique (Fibre Optique et Wimax) de l'administration publique (RESINA);
- Mettre en place une infrastructure privée Cloud du gouvernement (G-Cloud);
- Mettre en place une infrastructure de stockage de données de l'administration publique (data center);

Programmes et Projets prioritaires

- Projet de renforcement des infrastructures de communication électronique (PRICAO);
- Projet de création d'un technopôle;
- Projet d'un centre d'appel multimédia (Call center);
- Projet de l'e-Conseil des ministres;
- Projet de la plateforme pilote e-Gov.

Programmes dédiés

- **Action 1. Assurer la couverture de tous les villages** au réseau de téléphonie: Au-delà du respect des obligations de couverture fixées dans les cahiers des charges des opérateurs, des subventions seront accordées pour la couverture des villages non pris en charge à ce titre.
- **Action 2. Etendre la couverture des réseaux de données:** A fin 2015, les réseaux mobiles de données couvraient environ 300 villes et localités pour la technologie EDGE et une cinquantaine pour les technologies 3G et 3G+. Des subventions seront accordées pour la desserte des zones non rentables.

Programmes dédiés

 **Action 3. Finaliser le déploiement du backbone national** pour interconnecter a minima les chefs lieu des 45 provinces.

L'objectif est de développer la connectivité nationale et internationale en large bande du Burkina Faso par la pose d'un réseau de fibre optique de **5 443 km** extensible à **17 000 km** pour l'ensemble du territoire.



Programmes dédiés

- **Action 4. déployer 50 points d'accès Internet dans communes rurales par la SONAPOST .**
Cette action vise à faciliter l'accès à internet aux services publics et autres usagers. Elle consiste à installer des équipements de réception satellitaire d'accès internet (hotspot) à bas coûts et sans frais récurrents, dans 50 communes rurales à partir des bureaux de la poste.

Programmes dédiés

Action 5. fournir de la Capacité à 7 universités du Burkina Faso (débit total 34 Mbit/s). Le contrat de fourniture d'internet a expiré depuis mais 2016

Site	Débit (Mbps)
Université de Ouaga	$7/3 = 10$ M
IDS Ouaga	$2/1 = 3$ M
UPB Bobo	$5/2,5 = 7,5$ M
UK Koudougou	$3/1,5 = 4,5$ M
Université Dedougou	$2/1 = 3$ M
Université Ouahigouya	$2/1 = 3$ M
Université Fada	$2/1 = 3$ M

Programmes dédiés

Action 5. fournir de la Capacité à 7 universités

Renouvellement du contrat et nouveaux besoins en capacité (débit total 195 Mbps)

Il a été décidé de faire supporter ces coûts par le Fonds de Service Universel

- ***Ouaga UO : 60 Mbps***
- ***Bobo : UPB : 45 Mbps***
- ***UK Koudougou : 45 Mbps***
- ***IDS : 15 Mbps***
- ***Ouahigouya : 10 Mbps***
- ***Dedougou : 10 Mbps***
- ***Fada : 10 Mbps***

Télévision Numérique de Terre (TNT)

- Le Burkina Faso est à un stade très avancé dans la mise en œuvre du processus à travers la conclusion d'un contrat avec un opérateur de satellite en novembre 2016, pour le transport des programmes TNT des éditeurs de services avec la société **EUTELSAT**.
- **Le 30 septembre 2017** est la nouvelle date butoir pour le déploiement de la Télévision numérique terrestre (TNT) sur l'ensemble du territoire burkinabè.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Joseph NANA

+ (226) 70 20 09 08

+ (226) 78 20 09 08

enaffcom@gmail.com

Joseph.nana@arcep.bf

Joseph.nana@tic.gov.bf

